

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 9 juillet 2020

- Compte-rendu -

Présents : Philippe GENILLOUX, Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN Ludovic JEUNOT, Jean Michel LHOMMEE, Thomas MOUGIN, Carine PARRININ, Anne Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VUILLEQUEZ.

Absente : Alicia MAGGI, procuration à Thomas MOUGIN

Secrétaire de séance : Dominique HENRY

➤ Comptes administratifs 2019 :

Le maire présente les comptes administratifs (budget communal et forêt) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2019. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du conseil municipal.

	Résultats de fonctionnement 2019	Résultats d'investissement 2019	Résultats globaux 2019	Résultats de clôture 2019 (avec reports des années précédentes)
Budget communal	95 389,24	85 980,92		181 370,16
Budget forêt	10 694,94	6 549,69		17 244,63

Les comptes administratifs 2019 sont approuvés à l'unanimité des présents

➤ Comptes de gestion 2019 :

Les comptes de gestion (budget communal et forêt) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **Budgets primitifs 2020 :**

BUDGET		Dépenses	Recettes
Commune	Fonctionnement	570 526 €	653 841 €
	Investissement	317 354 €	317 354 €
Forêt	Fonctionnement	76 600 €	81 715 €
	Investissement	70 318 €	70 318 €

Budgets primitifs adoptés à l'unanimité.

Remarques et débat : Pendant le confinement, nous n'avons pas eu de rentrée d'argent de la garderie, mais nous avons continué à payer les salariés. L'école et le périscolaire représentent la plus grosse dépense de fonctionnement. Globalement la commune n'est pas endettée à long terme, mais la marge de manœuvre budgétaire est faible. L'étude préalable réalisée par le cabinet Soliha sur la Ferme de la Bascule a montré que le projet dans sa forme actuelle ne dégagerait pas de moyens pour la commune, mais en mobiliserait pour 25 ans. Nous demandons des études complémentaires. Par ailleurs il faudra réfléchir à d'autres sources de financement, par exemple peut-on vendre du bois décheté ou de la chaleur ?

Le budget forêt est une grosse source d'inquiétude, compte-tenu de l'état sanitaire de la forêt et de la situation du marché du bois, Les produits baissent mais pas les charges.

➤ **Subventions aux associations :**

Il est décidé à l'unanimité des membres de répondre favorablement uniquement aux associations locales, soit pour un montant de 972 € :

- Donneurs de sang de Saône 100 €
- Association des Galopins 552 €
- Foyer Socio-Educatif du collège 320 €

Par contre nous ne pouvons pas répondre favorablement aux demandes des associations non locales : Banque alimentaire 330 €, Secours populaire 1000 €

➤ **Indemnités de fonction maire et adjoints :**

Elles ont été revalorisées par la récente loi « Engagement et Proximité » pour les petites communes rurales. Elles sont déterminées relativement à un taux de l'indice brut 1027 de la fonction publique. Pour les communes de 500 à 1000 habitants, les indemnités mensuelles sont fixées sauf décision contraire à :

- 1567 € brut pour le maire (taux 40,3%)
- 416 € brut pour chaque adjoint (taux 10,7%)

Délibération adoptée : 1 abstention, 14 voix pour

➤ **Formation des Comités consultatifs :**

De nouveaux membres se sont inscrits. Composition approuvée à l'unanimité. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez faire partie d'un comité, ils restent ouverts.

En particulier : Travaux, Espaces verts, Forêt-bois, CCAS, Vie associative sport culture communication, Personnes âgées inter-génération, Affaires scolaires et périscolaires, Environnement énergie biodiversité déchets

➤ **Secrétariat de mairie :**

Nous avons lancé le 1^{er} juin un recrutement avec l'aide du centre de gestion de la fonction territoriale du Doubs., Nous avons reçu trois candidatures. Après entretiens, celle d'Audrey Bertrand, habitante de la commune, a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 20 juillet, en contrat d'adjoint administratif principal de 2^e classe, à temps plein.

Décision adoptée à l'unanimité.

➤ **Contrats temporaires pour travaux d'entretien des rues**

Pour assurer un désherbage et nettoyage des rues (nous n'utilisons plus de désherbant), Paul Perrot et Thomas Fallot, jeunes habitants du village, ont répondu les premiers à notre appel à candidatures et travailleront du 16 au 29 juillet en contrat d'agents techniques territoriaux. Il est à noter que nous avons reçu 19 candidatures de jeunes du village, les jeunes ayant de grandes difficultés à trouver un emploi d'été cette année.

Décision adoptée à l'unanimité.

➤ **Renouvellement du bureau de l'association foncière : (doit être fait tous les 6 ans)**

Il est formé par des membres nommés par la chambre d'agriculture et des membres proposés par la Conseil Municipal. Nous attendons la réponse de la Chambre d'agriculture

➤ **Commission des impôts directs de Grand Besançon Métropole:**

La commune doit désigner deux représentants pour figurer sur les listes de candidatures à la commission intercommunale des impôts directs de GBM. Deux candidats se proposent, Jean Simondon titulaire et Jean-Michel Lhommée suppléant.

Décision adoptée à l'unanimité

➤ **Instruction des dossiers d'urbanisme :**

Pour faciliter l'instruction des permis de construire, déclarations préalables ou autres dossiers, nous pouvons faire appel aux services d'un professionnel. Un accord est proposé avec M. Guy Nonnotte, conseil en urbanisme, pour une convention à l'acte.

Décision adoptée à l'unanimité.

➤ **Convention de travaux de voirie :**

L'adjoint aux travaux JM Lhommée expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de creusement de trous pour scellement en vue de l'installation d'une barrière sur la voie de la Combe d'Argent avant le poste RTE, en application de la décision antérieure d'interdire la circulation automobile sur cette voie en coordination avec la commune de Saône.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise EURL PIILLOT Sébastien pour la somme de 225 € HT.

Cette opération est conduite en coordination avec la commune de Saône, également concernée. Une formule sera étudiée pour permettre le passage des engins agricoles.

➤ **Cantine et périscolaire pour la prochaine rentrée :**

Après deux essais concluants les 2 et 3 juillet, la Commission des affaires scolaires propose de transférer la cantine à la salle polyvalente dès la prochaine rentrée scolaire. Nous utiliserons un chariot adapté pour transporter les petits, et nous installerons des lavabos dans le local des douches afin de faciliter le lavage des mains. Une cantine intergénérationnelle pourra aussi être proposée régulièrement.

Après une enquête réalisée par les délégués de parents, il s'avère qu'un besoin important se fait sentir pour prolonger la garderie du soir. Nous allons proposer dès la rentrée une possibilité de garderie jusqu'à 18h30.

Le CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) a démarré depuis le 6 juillet, à la grande satisfaction des enfants. Au programme : jeux d'eau, chants, bricolage, sport, sorties forêt...

Tarif : 10 € pour l'après-midi. Adopté à l'unanimité.

➤ **Situation de la forêt communale et orientations à prévoir :**

La forêt recouvre la moitié de notre territoire : 350 ha sur 700. Elle est en grande difficulté sanitaire et économique. Il faudra faire évoluer le plan de gestion conclu avec l'ONF, chargé de gérer techniquement la forêt et d'organiser les ventes, vers un mode d'exploitation plus doux, ce plan ne prenant pas assez en compte la fragilité sanitaire, le changement climatique et la situation du marché du bois.

Le système d'affouage est à revoir. Les portions individuelles, trop importantes, seront limitées, et une formule de vente de bois en bord de route aux habitants sera étudiée.

Le chemin forestier vient d'être terminé, et des dégradations sont déjà constatées, liées aux dérapages de véhicules. Discussion : faut-il poser une barrière, ou poser un panneau d'interdiction ? Il faudrait qu'il pleuve pour qu'il se solidifie, en attendant il faut veiller à ne pas le dégrader. Des rigoles sont prévues pour l'écoulement d'eau, ainsi qu'un enduit sur la partie la plus en pente.

➤ **Etapes et hiérarchisation des projets pour le PPIF :**

Le PPIF, Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, définit les orientations de travail pour notre mandat. Il se décline en plusieurs thèmes :

- La méthode de travail
- L'école et le périscolaire
- Voirie et équipements publics
- Le cadre de vie
- Vivre ensemble au village
- La forêt
- L'activité économique et l'agriculture

Les conseillers sont invités à prioriser et hiérarchiser les différents projets par domaines, afin que nous puissions les mettre en œuvre durant les 6 années de notre mandat. Les Genniers et les Gennières seront également consultés et appelés à compléter les propositions

Informations diverses

Désignation des grands électeurs pour les sénatoriales du 27 septembre

A l'issue du Conseil du 9 juin, une seconde séance de Conseil municipal s'est tenue le 10 juillet à 0 heure, avec en ordre du jour unique l'élection de trois délégués et de trois suppléants en vue de former le collège électoral des sénatoriales prévues le 27 septembre.

Délégués élus :

Titulaires : Jean Simondon, Isabelle Hocquemiller, Dominique Henry

Suppléants : Céline Hirchi, Jean-Michel Lhommée, Agnès Sancey-Fournerot

Dépôt de branches sur la place à bois du Vernois

Le dépôt de branches et déchets verts n'est plus autorisé sur la place à bois de l'entrée du Vernois. L'objectif initial de permettre aux habitants de déposer des branches pour déchiquetage a dérivé, avec toutes sortes de dépôts. Il s'en suit pour les employés un travail très long et très pénible de reprise à la main de ces déchets pour les broyer, ce n'est pas viable. Une rubalise et une pancarte ont été installées. Chacun est invité à porter ses déchets à la déchetterie de Saône.

Syndicat mixte du marais de Saône : inventaire des zones humides

Le syndicat mixte du marais de Saône travaille sur une actualisation de l'inventaire des zones humides et milieux aquatiques. Un agent du syndicat est chargé d'établir un relevé de la flore et un relevé pédologique sur les parcelles concernées. Une présentation des données recueillies sera assurée à la fin de l'étude.

Arrêté préfectoral portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées en vue de l'exécution des opérations nécessaires à la réalisation des inventaires scientifiques

Cet arrêté, affiché en mairie, décrit les conditions dans lesquelles les agents chargés de ces inventaires, agents de la Direction Régionale de l'Environnement ou délégués par elle, peuvent pénétrer dans les propriétés closes ou non closes (mais pas les locaux à usage d'habitation).

Diffusion du compte-rendu du Conseil municipal et d'autres informations

Afin d'assurer la meilleure information possible aux habitants, par le compte-rendu du Conseil municipal mais aussi à d'autres occasions, nous souhaitons privilégier les envois par mail, et dans ce but compléter la liste de contacts mails actuelle de la mairie. Merci à chacun, dans chaque foyer, d'envoyer à l'adresse commune.gennes@orange.fr les éventuelles adresses complémentaires (conjoint, enfants...).

Une information spécifique sera apportée aux habitants qui n'ont pas communiqué leur adresse mail pour leur proposer de le faire.

Les personnes qui n'ont pas d'ordinateur ou pas d'adresse mail continueront à recevoir un exemplaire papier dans leur boîte aux lettres.

En revanche les personnes qui reçoivent en double les informations (mail et papier) ne les recevront plus que par mail. En cas de besoin particulier, de difficulté à imprimer ou à lire à l'écran, quelques exemplaires papiers seront disponibles en mairie aux heures d'ouverture.
